

# Procès-verbal de la réunion du Bureau Syndical Mercredi 03 Février 2021 à 09h00 Mairie de Frasne – Visio conférence

Date de convocation : 27 janvier 2021	Nombre de titulaires en exercice :	11	Nombre de membres présents :	9
			Nombre de membres représentés :	0

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 03 février à neuf heures, le Bureau syndical de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Frasne et en visio-conférence, sous la présidence de Monsieur Philippe ALPY.

<u>Membres présents</u>: M. Philippe ALPY; M. Gérard FAIVRE; M. Jean-Claude GRENIER; M. Jean-Pierre FRIGO; M. Aurélien DORNIER; M. Christian VALLET; M. Olivier BILLOT; M. Daniel DEFRASNE; Mme Béatrix LOIZON.

<u>Membre excusé</u>: M. Claude LIETTA; M. Bernard LAUBIER

Secrétaire de séance : Béatrix LOIZON

1.	App	probation PV du 13 janvier 2021	2
2.		paration du Débat d'Orientation Budgétaire	
	1)-	Budget annexe LIFE	
	2)-	Budget général – section d'investissement	2
	3)-	Budget général – section de fonctionnement	4
	4)-	Perspectives 2022-2025	6
3.	Mili	ieux Naturels	6
	5)-	Demandes de subventions pour les suivis/études Natura 2021 – site Vallées du Drugeon	et du Haut-Doubs
	et site	e « Vallées de la Loue et du Lison »	6
	6)-	Consultation pour la réalisation de cartographie des habitats naturels sur le site de la	Cluse et Mijoux et
	les ext	tensions Natura 2000	8
	7)-	Dépôt de PAEC pour 2021 sur les territoires Haut-Doubs et Loue-Lison	8
4.	Mili	ieux aquatiques	9
	1)-	Attribution marché - Déconnexion du Lotaud et de l'étang du Moulin à Frasne	9
	2)-	Demande financement - Déconnexion du Lotaud et de l'étang du Moulin à Frasne	
	3)-	Demande financement – Travaux complémentaires sur la Morte	11
5.	Poir	nts d'information	12
	1)-	Possibilités d'animations tourbières pour les écoles via un co-financement des c	
	comm	nunes	12
	2)-	Labellisation RAMSAR du site « Tourbières et lacs de la montagne jurassienne »	12

# 1. Approbation PV du 13 janvier 2021

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, il ouvre la séance.

Le Président demande si des observations sont à formuler quant au dernier procès-verbal du Bureau syndical 13 janvier dernier

#### Résultat du vote :

Pour: 9 Contre: 0 Abstention: 0

Délibération N°195 : Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du bureau syndical du 13 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

# 2. Préparation du Débat d'Orientation Budgétaire

1)- Budget annexe LIFE

Concernant le budget annexe LIFE Tourbières, 2021 constituera la dernière année du programme avec notamment la finalisation des chantiers démarrés en 2020 :

- Restauration de la tourbière du Frambourg à La Cluse et Mijoux,
- Restauration de la tourbière des Barbouillons à Mignovillard (incluse dans la RNR)

#### Mais aussi:

- la réalisation d'un chantier de restauration de la tourbière de Champ Guidevaux à Bannans
- la réalisation de deux chantiers de restauration de cours d'eau :
  - Restauration du Bief Voulain à Ste Colombe/Granges Narboz
  - Restauration du Drugeon au niveau de la digue du lac de Bouverans

Ceci pour un montant de travaux de travaux estimatif de 950 k€ TTC.

Monsieur le Président tient à préciser qu'avec le programme LIFE Tourbières nous avons pu capter environ 4 millions d'euros pour le territoire afin de mener des travaux de restaurations, en faisant travailler des entreprises locales. De plus, les travaux permettent également sur le long terme de réduire les inondations, grâce au stockage de l'eau dans les zones humides.

Monsieur Christian VALLET confirme les propos du Président, en effet suite aux travaux sur le drugeon, il est constaté que ce dernier monte moins rapidement lors des périodes de fortes précipitations.

# 2)- Budget général – section d'investissement

### a. Volet GEMA

Comme évoqué lors du dernier bureau, une commission milieux aquatiques s'est réunie le 2 février pour présenter aux élus les projets de restauration de cours d'eau (hors LIFE) et étudier des pistes de priorisation en vue de l'élaboration du PPI.

Le bureau sera ensuite amené à affiner ce travail d'ici début mars.

Concernant l'année 2021, il s'agira essentiellement de poursuivre les principaux projets en cours :

- Finalisation du chantier de restauration de La Morte (cf décision du dernier bureau + demande d'aide à valider),
- Ruisseau du Lotaud : contournement de l'étang de Frasne (voir résultat consultation entreprises ci-après)
- Lancement restauration de la Bonneille à Ornans (en fonction avancement foncier et instruction du dossier loi sur l'eau)
- Finalisation projet restauration du ruisseau de St Renobert à Quingey (finalisation du foncier + phase PRO + DLE puis choix d'un maître d'œuvre pour le suivi des travaux. Un démarrage en 2021 des travaux semble difficile.

En fonction des arbitrages sur le PPI et du bilan des démarches foncières en cours sur plusieurs secteurs, quelques études avant-projet détaillées pourraient être lancées fin 2021 :

- Sur la confluence du ruisseau de Friard avec le Doubs à Oye et Pallet
- Sur le haut Lizon,
- Sur un affluent de la haute loue

Cyril Thevenet indique que le plan de charge des agents en charge de la GEMAPI sera affiné en lien avec l'élaboration du PPI courant février.

Le lancement de nouvelles actions (comme par exemple une éventuelle étude du fonctionnement morphologique sur la Jougnena) semble en tout état de cause difficile en 2021, sauf à faire des arbitrages sur d'autres dossiers en cours.

Concernant la Jougnena, Le Président indique avoir été de nouveau sollicité par la commune à ce sujet, il lui semble important d'engager une réflexion cette année.

M. Jean Claude Grenier rappelle que l'ors de la visite sur le terrain à Jougne, un certain nombre de points avaient été actés avec la DDT pour que la commune puisse réaliser des travaux d'urgence d'entretien sur le cours d'eau (arasement de bancs de graviers notamment). Il convient selon lui de voir dans un premier temps ce que la commune a mis en place depuis.

Le plan de charge prévisionnel des agents sera présenté au prochain bureau pour discussion et arbitrages éventuels.

### b. Volet PI

Suite au travail engagé en 2020 de remise à niveau des équipements électromécaniques des principaux ouvrages hydrauliques de l'EPAGE sur la Loue, il est prévu au 1er trimestre d'installer des systèmes de télésurveillance sur 5 ouvrages (Lods, Vuillafans, Montgesoye, Ornans, Quingey).

Monsieur Jean-Pierre FRIGO souligne l'importance de faire attention au système de technologie choisi pour ne pas avoir à effectuer de nouveau des changements d'ici quelques années.

Des travaux de maintenance conséquents seront également à planifier sur plusieurs années sur les ouvrages (inscription en fonctionnement). En termes d'investissement, il n'est pas prévu de nouveaux travaux lourds sur le volet PI en 2021.

Monsieur Jean-Claude GRENIER souligne l'importance de mettre en place un programme pluriannuel au niveau de la Prévention des Inondations d'ici fin juin, incluant les moyens humains, à aller présenter aux Présidents d'EPCI pour la mise en place de la taxe GEMAPI dès 2022.

# c. Volet Milieux naturels

Les investissements en lien avec le volet milieux naturels sont essentiellement ceux relevant du contrat Natura 2000 du Drugeon porté en régie.

Il s'agit de pose de clôtures et de chantiers de défrichement, financés à 100 % par l'Etat et l'Europe.

### 3)- Budget général – section de fonctionnement

### Evolution des dépenses 2020/2021

Les dépenses de fonctionnement de l'EPAGE se sont élevées en 2020 à 1 161 k€ (pour un prévisionnel de 1 379 k€) et sont constituées principalement :

- Des charges de personnel et assimilés (654 k€)
- Des charges à caractère générale (334 k€) dont 185 k€ pour les études et travaux d'entretien (des ouvrages hydrauliques notamment)

**Concernant les charges de personnel**, l'année 2020 a été marquée par un turn-over important sur plusieurs postes (animation SAGE, animation contrat de bassin, référente administrative de Rurey, conservatrice et technicien RNR).

De ce fait, plusieurs postes ont été vacants sur plusieurs semaines, voire plusieurs mois.

En 2021, hormis le poste d'animation du contrat de bassin qui ne sera pourvu qu'à partir du mois de mars, tous les autres postes devraient être pourvus. De ce fait les charges de personnel seront plus élevées en 2021 qu'en 2020. De plus la mise en place du RIFSEEP entrainera une augmentation des dépenses (à minima du fait du CIA : 20 k€ et également du fait d'ajustements nécessaires de l'IFSE pour quelques agents). Le surcout est évalué à 90 k€ environ.

Concernant les charges à caractère général, les évolutions possibles se situent au niveau des études et des

dépenses d'entretien des ouvrages hydrauliques.

<u>Pour la prévention des inondations</u>, comme indiqué précédemment, au vu de l'âge des équipements des ouvrages hydrauliques en place (30 ans environ), des actions de maintenance lourdes vont être à programmer à partir de 2021 et sur plusieurs années.

Afin de disposer d'un état des lieux précis des ouvrages et de planifier dans la durée cette maintenance, il est proposé de conduire en 2021, 2 à 3 visites techniques approfondies par un prestataire (coût de l'ordre de 3000 à 5000 € par ouvrage).

De plus il est prévu de réviser l'ensemble des vérins hydrauliques du barrage de Quingey (plusieurs fuites rendent difficiles les manœuvres).

Enfin, quelques expertises hydrauliques sont à envisager sur certains petits cours d'eau (dont certaines déjà budgétées en 2020 comme le Bief de Vau à Rurey).

Au niveau des études, il est envisagé dans le cadre du SAGE de retenir plusieurs prestataires pour appuyer la CLE et l'EPAGE :

- Pour la réalisation d'une partie de l'étude Flux admissibles de nutriments
- Pour la révision du Plan de Gestion de la Ressource en eau, notamment sur le travail de prospective liée au changement climatique.

Ce type de prestation est financé à 50 % par l'Agence de l'eau. Le coût de ces prestations n'est pas encore connu avec précision mais il faudra prévoir un reste à charge pour l'EPAGE de l'ordre de 50 k€.

Plusieurs suivis et études sont prévues au niveau de Natura 2000 (voir demandes d'aides ci-après) mais avec des financements à 100 % de l'Etat et l'Europe.

### **Evolution des recettes**

Les nouvelles modalités de financement de l'Agence de l'eau (financement du temps de travail dans le suivi des projets) associées à la situation particulière en 2020 (décalage dans le temps des projets, animation foncière très consommatrice de temps) et à la montée en charge des missions nouvelles non finançables (PI, assistance aux communes, actions de suivi) conduisent à un taux de financement global du temps de travail des agents du pôle milieux aquatiques plus faible qu'en 2018 et 2019.

Un changement concerne le programme quarstic (suivi métrologie sur la loue) en lien avec le Département, qui représente 1.5j/semaine de technicien en temps de travail. En effet l'Agence de l'eau a indiqué qu'elle arrêtait de financer ce dernier à compter de 2021.

Madame Béatrix LOIZON indique qu'il serait intéressant de ne pas abandonner ce programme, la proposition serait de garder, à minima une station sur les trois restantes, celle de CHENECEY BUILLON, ce qui représenterait pour l'EPAGE l'équivalent de 0.1 ETP.

Cyril THEVENET rappelle que l'objet de ce programme était dans un premier temps de connaître les flux de nutriments (azote, phosphore) responsables de l'eutrophisation, à l'échelle du bassin versant et de mieux spatialiser ceux-ci (contributions relatives des principaux sous bassins). Cet objectif est atteint aujourd'hui (même si comme le note Monsieur Jean Claude GRENIER, il est nécessaire de diffuser ces résultats de manière explicitte aux élus et au grand public).

Le nouvel objectif qui est alloué au réseau est maintenant d'avoir un suivi de plus long terme sur les évolutions, en lien avec l'évolution des activités humaines, mais aussi avecle changement climatique.

En ce sens, conserver le point de sortie du bassin à Chenecey Buillon est essentiel mais il serait aussi souhaitbale de conserver le point de sortie du bassin du Haut Doubs à Arçon.

Monsieur Jean Claude GRENIER estime également qu'il est nécessaire de conserver le point de mesure d'Arçon qui permet également de mesurer la qualité de l'eau qui s'infiltre vers la Loue et donc de pouvoir comparer un ppoint amont et un point aval.

Les membres du bureau valident donc le souhait de garder ces deux points de mesure. Madame Béatrix LOIZON refera le point avec le Département pour confirmer cette solution.

Sur le pôle milieux naturels, les financements restent globalement stables et très élevés (quasi 100 % sur Natura 2000 et les Réserves naturelles Régionales).

Sur le pôle animation/ressource en eau (SAGE, contrat de bassin) les aides sont stables également (50 % de l'Agence de l'eau).

En conclusion sur la section de fonctionnement, le besoin d'autofinancement de l'EPAGE devrait donc être plus élevé qu'en 2020.

A cotisations des membres constantes en fonctionnement et investissement et en continuant à affecter les cotisations en investissement et en fonctionnement, l'EPAGE risque de ne pas pouvoir équilibrer sa section de

fonctionnement. La solution pourrait être d'affecter l'ensemble des cotisations appelées en section de fonctionnement et de faire un virement à la section d'investissement pour équilibrer celle-ci.

Information post réunion: Monsieur Cyril THEVENET a contacté, Mme OBELIANNE, la conseillère aux décideurs locaux de la Trésorerie d'Ornans, qui a confirmé que les contributions des collectivités membres doivent être imputées sur la section de fonctionnement de l'EPAGE (qu'elles financent des dépenses d'investissement ou de fonctionnement), l'équilibre de la section d'investissement se faisant avec un virement de la section de fonctionnement.

### 4)- Perspectives 2022-2025

En lien avec l'élaboration du PPI et les éléments présentés précédemment en termes d'évolutions des besoins, la possibilité de prélever la taxe GEMAPI par les EPCI afin de pouvoir potentiellement augmenter les capacités financières de l'EPAGE devra être discutée au cours du 1<sup>er</sup> semestre.

Le Président rappelle qu'il serait souhaitable que l'instauration de la Taxe GEMAPI pour les EPCI vienne en plus des cotisations annuelles.

Monsieur Jean Claude GRENIER précise aussi que cette dernière vient aussi pour financer une compétence qui n'existait pas avant la Prévention des Inondations.

Jean Pierre FRIGO et Olivier BILLOT indiquent qu'ils ont commencé à évoquer le sujet au niveau de leurs communautés de communes et que le sujet est ouvert.

Jean Pierre FRIGO pense qu'il serait souhaitable de proposer des modalités de mise en place de la taxe GEMAPI communes, ou au moins cohérentes à l'échelle de l'ensemble des EPCI de l'EPAGE, pour une plus grande lisibilité vis-à-vis des redevables.

Ce point de vue est partagé par les membres du bureau. Et l'EPAGE devra donc proposer des scenarii aux EPCI avant l'été.

### 3. Milieux Naturels

- 1)- Demandes de subventions pour les suivis/études Natura 2021 site Vallées du Drugeon et du Haut-Doubs et site « Vallées de la Loue et du Lison »
  - a. Vallées du Drugeon et du Haut Doubs

Monsieur le Président rappelle que l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue est opérateur Natura 2000 du site nouvellement fusionné « Vallées du Drugeon et du Haut-Doubs ». La mise en œuvre des Documents d'Objectifs (DOCOB) comporte un volet « Suivis et études » conséquent. Les objectifs de ces suivis sont :

- Connaitre la localisation des espèces sensibles et des sites de nidification afin d'informer les usagers (propriétaires, agriculteurs, forestiers, etc.) afin de les protéger pendant la période de reproduction
- Poursuivre la réalisation de suivis floristiques et entomologiques (papillons et libellules) afin de suivre les effectifs et évaluer l'efficacité des actions de gestion.
- Améliorer nos connaissances du site Natura 2000 en réalisant des études plus ponctuelles.

#### En 2021, en plus des suivis habituels :

- 2 stages sont proposés : 1 stagiaire sur le suivi du Courlis cendré et Vanneau huppé et 1 stagiaire sur la modélisation de la répartition et de la succession de la fauche des prairies.

- La réalisation d'un bilan de 20 ans de suivis floristiques et entomologiques en vue du renouvellement du contrat Natura 2000 Drugeon et de la réactualisation des DOCOB.
- Des expertises naturalistes sur 2 zones humides que des agriculteurs souhaitent exploiter en fauche.

Ces différentes études et suivis sont réalisés soit en interne soir par prestation de service. Le montant prévisionnel s'élève à 73 594,91€.

	Fréquence de réalisation	Rémunération	Prestations	Détails	Total	2
Gestion et protection des espèces	annuel	9 037,81 €	4 143,80 €	Suivis en interne + stagiaire Courlis/Vanneau	13 181,61€	37 788,60 €
Suivis pour l'évaluation de la gestion	annuel	1 931,49 €	22 675,50 €	Suivis habituels Flore, Papillon, Libellule	24 606,99 €	
	ponctuel (2021)	356,38 €	19 086,00 €	Bilan des 20 ans de suivis Flore, Papillon, Libellule	19 442,38 €	
Etude de connaissance	ponctuel (2021)	2 792,77 €	11 453,40 €	Expertise naturaliste sur 2 zones hum ides + stage prairie de fauche	14 248,17€	33 688,54€

L'exposé étant entendu, le Président propose de passer au vote.

### Résultat du vote :

Pour: 9 Contre: 0 Abstention: 0

Délibération n°196 : Le Bureau Syndical, à l'unanimité, valide cette demande d'aide à hauteur de 73 594,91€ auprès de l'Etat et de l'Union Européenne (Feader) et autorise le Président à signer tout document correspondant.

#### b. Vallées de la Loue et du Lison

Le Président indique que dans le cadre de l'animation Natura 2000 sur le site « Vallées de la Loue et du Lison », il est proposé de mettre en place en 2021 les études et/ou prestations suivantes :

- Réactualisation de la cartographie des habitats naturels sur les vallons de Norvaux et de la Mee (500 ha) pour un montant prévisionnel de 24 000 € TTC. Cartographie actuelle incomplète et ancienne qui nécessite une réactualisation portant à la fois sur les habitats forestiers et agricoles de ces deux vallons à forts enjeux biodiversité. Réactualisation cartographique qui pourrait également être utile dans la perspective du projet de restauration du ruisseau de Norvaux.
- Frais d'expertise pour la mise en place d'îlots de sénescence Natura 2000 pour un montant prévisionnel de 10 000 € TTC. Projets d'îlots de sénescence identifiés notamment sur les communes de Charbonnières-les-Sapins (Etalans), Malans, Montmahoux et Cussey-sur-Lison.

L'exposé étant entendu, le Président propose de passer au vote.

# Résultat du vote :

Pour:9

Contre: 0 Abstention: 0

Délibération n°197 : Le Bureau Syndical, à l'unanimité, valide cette demande d'aide à hauteur de 34 000€ auprès de l'Etat et de l'Union Européenne (Feader) et autorise le Président à signer tout document correspondant.

2)- Consultation pour la réalisation de cartographie des habitats naturels sur le site de la Cluse et Mijoux et les extensions Natura 2000

Monsieur le Président annonce qu'il était prévu de pouvoir attribuer le marché relatif à la réalisation de cartographie des habitats naturels sur le site de la Cluse et Mijoux et les extensions Natura 2000 mais une seule offre ayant été reçue, il est décidé de relancer une consultation.

# 3)- Dépôt de PAEC pour 2021 sur les territoires Haut-Doubs et Loue-Lison

Dans l'attente des modalités de la nouvelle Politique Agricole Commune (PAC) et par manque de budget au niveau Etat/Europe pour renouveler les contrats agricoles pour 5 ans, les années 2021 et 2022 constitueront une période de transition entre l'ancienne et la nouvelle programmation. Les agriculteurs, dont les MAE s'achèvent cette année, auront la possibilité de renouveler leur engagement pour une durée d'un an. Contrairement à l'année 2020 où les exploitants ont pu prolonger automatiquement leur MAEC d'un an dans leur télédéclaration PAC, il faut repartir à partir de 2021 sur de nouveaux contrats.

L'EPAGE doit ainsi redéposer un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) pour 2021, dans le cadre d'un appel à projet, mais dans un cadre bien restreint :

- Les limites géographiques du nouveau PAEC doivent être identiques à celui déposé en 2015 : impossibilité de contractualiser avec de nouveaux agriculteurs, notamment ceux qui sont situés sur les territoires nouvellement intégrés au site N2000 du Haut-Doubs
- Le budget sera plafonné à celui alloué en 2015
- Certaines MAEC ne peuvent pas être renouvelées (mesure d'ouverture de pelouses dans le cas de l'EPAGE)
- Les MAEC doivent être engagées sur les même surfaces que 2015 (décalage à la marge possible)

Globalement, les PAEC de 2021 ressembleront donc beaucoup à ceux déposés en 2015. Ils sont à déposer pour le 20/02/2021.

Une animation sera à prévoir auprès des agriculteurs de mars à mi-mai afin que ceux-ci puissent se pré-engager.



Suite aux évaluations des dispositifs agro-environnementaux réalisées sur les territoires Loue-Lison et Drugeon, une réflexion sur la stratégie agro-environnementale est à engager dès à présent pour préparer la nouvelle programmation de 2023.

# 4. Milieux aquatiques

1)- Attribution marché - Déconnexion du Lotaud et de l'étang du Moulin à Frasne

Monsieur le Président rappelle que les travaux de déconnexion entre le Lotaud et l'étang du moulin à Frasne sont motivés par le souhait de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue de soutenir les débits du Lotaud, très faibles et impactés par les étangs successifs, et de limiter l'impact thermique de l'étang du moulin.

Ces travaux étaient déjà inscrits dans le contrat de territoire Haut-Doubs / Haute-Loue approuvés en 2014 mais n'avaient pu être réalisés en raison du contexte juridique complexe localement.

Une consultation pour l'attribution d'un marché à procédure adaptée a été publié 30 décembre 2020 avec une date limite de remise des offres le 24 janvier 2021 à 12h00.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

Critère	Pondération
1 / prix	45 %
2 / valeur technique	55 %

# Classement prix:

ECORIVER: 25 305.00 € HT
CLIMENT TP: 29 883.13 € HT

3 JURA NATURA SERVICES :44 351.27 € HT

4 COLAS: 57 181.50 € HT

#### <u>Classement technique:</u>

1 CLIMENT TP: 50

2 JURA NATURA SERVICES: 49

3 ECORIVER: 424 COLAS: 35

# **Classement final:**

1 CLIMENT TP

2 ECORIVER

3 JURA NATURA SERVICES

4 COLAS

L'analyse des offres fait apparaître la proposition de CLIMENT TP d'un montant de 29 883.13 € HT comme mieux disante.

L'exposé étant entendu, le Président propose de passer au vote.

# Résultat du vote :

Pour: 9 Contre: 0 Abstention: 0 Délibération N°198 : Le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de CLIMENT TP pour un montant de 29 883.13 € HT et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'engagement de ce marché.

### 2)- Demande financement - Déconnexion du Lotaud et de l'étang du Moulin à Frasne

Pour faire suite, à la validation du candidat retenu dans le cadre du marché pour les travaux de Déconnexion du Lotaud et de l'étang du Moulin à Frasne, le Président indique qu'il convient de solliciter l'aide financière complémentaire de l'Agence de l'eau et de la Région.

# **Dépenses prévisionnelles :**

<u>Dépenses</u>	Montant
Travaux	30 723.12 €
Charges de personnel	6 177.60 €
Divers et imprévus	3 099.28 €
Total général	40 000.00 €

### Plan de financement prévisionnel :

<u>Dépenses</u>		Montant
Fonctionnement		9 276.88 €
Investissement		30 723.12 €
Total général		40 000.00 €
<u>Recettes</u>		
Agence de l'eau	70 %	28 000 €
Région (plan de relance)	10 % (investissement uniquement)	3 382 €
Autofinancement (EPAGE HDHL)	21.545 %	8 618 €
Total gén	40 000 €	

L'exposé étant entendu, le Président propose de passer au vote.

### Résultat du vote :

Pour: 9 Contre: 0 Abstention: 0

Délibération N°199 : Le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide valider de cette demande d'aide à hauteur de 28 000 € auprès de l'agence de l'eau et de 3 382 € la Région Bourgogne Franche-Comté et autorise le Président à signer tout document correspondant.

# 3)- Demande financement - Travaux complémentaires sur la Morte

Le Président rappelle que lors du dernier bureau, il a été décidé de poursuivre et finaliser du projet de restauration de la Morte à La Cluse et Mijoux.

Il convient de solliciter l'aide financière complémentaire de l'Agence de l'eau et de la Région sur le franchissement de la voie ferrée.

Ci-dessous les montants prévisionnels (intégrant du temps de travail) et les montants d'aides sollicités :

### **Dépenses prévisionnelles :**

Туре	Sous-type	Détail	Montant
	G2 DCE/ACT	Pièce technique pour consultation	2 624 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage	G2 PRO	Etude projet	9 430 €
J	G4	Suivi d'exécution	8 635 €
Maîtrise d'oeuvre	Complément pour modification du projet		10 000 €
Travaux	Mise en place de l'ouvrage – travaux complémentaires	(Différence entre nouveau chiffrage du secteur 4 et nouveau chiffrage)	353 515 €
Divers et imprévus	Investissement		55 796 €
Total général			390 000 €

# Plan de financement prévisionnel :

<u>Dépenses</u>		
Fonctionnement		4 550 €
Investissement (HT)		390 000 €
Total		394 550 €
Recettes		
Agence de l'eau	70 %	276 185 €
Région (plan de relance)	10 % (investissement uniquement)	39 000 €
Autofinancement (EPAGE HDHL)	30 %	79 365 €
Total		394 550 €

L'exposé étant entendu, le Président propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Pour: 9 Contre: 0 Abstention: 0 Délibération n°200 : Le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide valider de ces demandes d'aide à hauteur de 276 185 € auprès de l'agence de l'eau et de 39 000 € auprès la Région Bourgogne Franche-Comté et autorise le Président à signer tout document correspondant.

### 5. Points d'information

1)- Possibilités d'animations tourbières pour les écoles via un co-financement des communautés de communes

L'association régionale GRAINE porte le projet de stratégie éducative sur les tourbières du Plan régional d'Actions Tourbière ». Dans cette stratégie, un outil pédagogique d'animations « tourbières » a été formalisé en priorité, par ces professionnels de l'animation environnementale qui regroupe les CPIE et animateurs natures indépendants. Le GRAINE propose de le tester à travers 20 animations (= 20 demi-journées avec les écoles) sur des territoires concernés par les tourbières, d'avril 2021 à novembre 2021.

L'information est donnée aux membres du bureau pour relaie éventuel au sein de leurs EPCI s'ils sont intéressés.

2)- Labellisation RAMSAR du site « Tourbières et lacs de la montagne jurassienne »

Le Président indique qu'une communication sur la labellisation RAMSAR a été menée conjointement avec le PNR du Haut Jura le 2 février à l'occasion de la journée mondiale des zones humides.

Un article dans l'Est républicain est paru le 2 février ainsi qu'un plateau télé sur France 3 (12h/13). Plusieurs vidéos ont été mises en ligne sur les sites internet des deux structures + Facebook et la chaine YouTube du PNR.

Madame Béatrix LOIZON invite les membres du Bureau a visionner les vidéos :

- Film de présentation du site : https://youtu.be/vClIH1U7bAs
- Message vidéo du délégué Europe du bureau international, Tobias Salathé: <a href="https://youtu.be/GUIZhATDUT0">https://youtu.be/GUIZhATDUT0</a>

La secrétaire d'Etat à la biodiversité a également prévu de nous envoyer une vidéo de félicitation.

Enfin l'ensemble des communes et communautés de communes concernées se sont vus adressées un courrier et un diplôme remis par le bureau international RAMSAR, le Président en profite pour remettre ce dernies Monsieur Daniel DEFRASNE, pour la Communauté de Commune du Grand Pontarlier.

Le Président de l'EPAGE Haut Doubs Haute Loue Philippe ALPY